

OBSERVATIONS



Réforme de l'autonomie

Observations complémentaires

suite au rapport Vachey

octobre 2020



La FNATH a pris connaissance du rapport Vachey, et se retrouve dans l'approche globale du nouvel écosystème que pourrait être cette nouvelle branche de la Sécurité Sociale.

Dans son introduction, le rapport Vachey reprend des notions qui sont chères à la FNATH :

- **Plus d'équité dans l'accès aux prestations,**
- **Réduire la complexité des dispositifs pour optimiser les parcours,**
- **Rendre les organisations plus efficaces,**
- **Faire que la cinquième branche n'empiète pas sur les politiques de droit commun (emploi, transport, éducation...).**

>> S'agissant du périmètre de la branche :

Notre organisation a toujours milité pour un périmètre le plus étendu possible, sans pour autant que ce spectre large ne vienne empiéter sur les politiques de droit commun (emploi, transport, éducation...), dans la logique d'une société plus inclusive.

Les transferts depuis les autres branches de la Sécurité Sociale vers cette cinquième branche embryonnaire ainsi proposés, y compris dès le PLFSS pour 2021, ne peuvent que nous satisfaire, en formant cependant le vœux qu'elles soient un levier rapide d'amélioration de la situation des personnes, des familles et des aidants (par exemple sur le sujet de l'AAEH/PCH pour les enfants).

La seule note de déception sera trouvée dans la position de Monsieur Vachey sur la pension d'invalidité. Notons que les constats du rapport confirment nos craintes et alertes exprimées depuis des années sur ce dispositif « *laissé à l'abandon* » par la Sécurité Sociale.

Nous continuons à penser que cette occasion était « historique » pour construire une prestation de Sécurité Sociale moderne et plus juste, par une fusion entre l'AAH et la pension d'invalidité. C'est un regret de constater les difficultés conceptuelles et culturelles qui persistent encore dans le dépassement d'une logique en silo avec un paradigme dépassé, basé sur le contributif, alors que le sujet-clé est celui de l'éloignement provisoire ou définitif de l'emploi.

Pour autant, gageons que la prochaine réforme de l'invalidité nous permettra de progresser vers un régime plus proche des logiques inclusives et internationales (*Convention de NY notamment*), et c'est, du reste, ce qui figure « en creux » dans ce rapport (*harmonisation des méthodes d'évaluation de la perte d'autonomie alignée sur celle de l'AAH, articulation avec la médecine du travail et le SPE, capacité de reconversion professionnelle*).

L'articulation entre le maintien et l'accès à l'emploi (AGEFIPH et FIPHFP) et cette nouvelle branche, en lien avec la DSS et la DGT mais aussi les associations, constitue, à ce propos, une priorité dans la construction du programme de travail à venir et notamment dans la première convention d'objectifs et de moyens.

S'agissant des scénarios envisageables pour l'intégration des dépenses des départements, il est bien certain que le choix du troisième scénario « *des organismes concourant au financement de la sécurité sociale* » participerait à imposer une branche forte et pérenne dans le temps, même si nous avons compris que le scénario 1 est le plus probable à ce jour. Reste que ce signal politique serait le gage d'un changement profond dans l'appréhension des politiques de l'autonomie.

Un dernier mot sur ce que révèle aussi ce rapport Vachey de certains des sujets que la FNATH porte depuis des années.

En effet, force est de constater l'inanité du dispositif d'assurance vieillesse des proches aidants (54000 personnes) ou du dispositif de la majoration de durée d'assurance (26436 personnes) qui démontre que ces réponses, dans leur construction même, ne répondent pas aux besoins des familles.

Les proches aidant, et dans la majorité des cas les femmes, qui renoncent à leur vie sociale et professionnelle, restent encore les oubliés de notre protection sociale.

Il n'est pas acceptable que ces années hors vie professionnelle « classique » ne soient pas retenues comme une activité sociale et économique productive en tant que telle, et qui apporte sa part à la construction de la richesse nationale.

Même constat d'insuffisance pour les dispositifs de retraite anticipée des travailleurs handicapés au titre de l'invalidité et de l'inaptitude, auquel le dernier projet de réforme des retraites n'apporte aucune évolution d'importance, si ce n'est quelques améliorations anecdotiques.

Enfin, les sujets « aides techniques et LPPR » devront constituer également une des priorités majeures dans les axes de travail de la future branche en ce que ce sujet, au même titre que les aides humaines, appelle des améliorations notables et des simplifications attendues.

>> S'agissant de la gouvernance de la branche :

La proposition de conserver la gouvernance nationale actuelle constituait une des demandes fortes de la FNATH, mais il est certain qu'un véritable effort budgétaire sera nécessaire pour que la Caisse dispose des effectifs suffisants afin d'assurer l'effectivité des nouvelles missions envisagées, lesquelles paraissent également conformes à une construction pertinente et originale pour agir sur l'écosystème des collectivités territoriales.

Concernant la gouvernance locale, une articulation pragmatique est proposée entre l'ARS et la CNSA, avec la création d'un contrat départemental pour l'autonomie. Mais comment s'assurer que ces contrats seront bien garants d'une équité territoriale puisqu'il n'y aura pas uniformité sur le territoire ?

S'ajoute à cela la question des moyens financiers, puisque l'on sait que certains départements sont déjà en « cessation de paiement » ?

Dès lors, les deux allant de pair, quelle équité dans l'accès aux droits et aux financements ?

L'idée d'une contractualisation avec des incitations financières fortes (modulation des dotations versées) doit être effective rapidement, même si cela suppose une capacité d'analyse et de contrôle importante au plan national.

>> S'agissant du financement de la branche :

La FNATH s'inquiète des propositions concernant le périmètre budgétaire et sa « *mise en œuvre* ».

En effet, le rapport préconise de conserver le budget actuel de la CNSA en y transférant des dépenses d'autres branches de la Sécurité Sociale ou du budget de l'État. Il reste que l'on peut légitimement s'interroger sur la soutenabilité de ces dépenses au regard des recettes affectées.

Le rapport propose ensuite des pistes d'économies dont certaines reposent sur les usagers eux-mêmes. Nous ne reprenons pas ici l'ensemble des points du rapport mais ceux nous alertent particulièrement :

- Tout d'abord l'AAH2 : le rapport laisse penser que la situation de handicap de la personne n'est dans bien des cas pas « *réelle* » et il le « *prouve* » en indiquant que les personnes demandent l'AAH pour sortir du RSA qui est moins avantageux. Il nous semble que les rédacteurs n'ont pas pris en compte la complexité des démarches pour bénéficier de l'AAH. Ni du rôle et de la connaissance technique des équipes pluridisciplinaires des MDPH dans l'application des textes.

De notre expérience, les personnes font d'abord une demande de RSA, dans l'urgence, car elle est plus aisée à obtenir puisque l'on est sur des critères administratifs. Ils font ensuite une demande d'AAH qui est attribuée bien plus tard, car beaucoup plus complexe et plus longue à obtenir.

Le niveau d'économie annoncé de 400 millions d'euros reste exorbitant et inacceptable.

- La proposition que la déduction d'impôts pour les personnes de plus de 70 ans ne soit plus automatique, mais conditionnée à des difficultés d'autonomie aura pour effet de fragiliser le secteur de l'aide à domicile dans sa globalité, et donc de détruire des emplois.

- Le rapport propose aussi d'abaisser la réduction d'impôt au titre des frais de dépendance et d'hébergement.
Le rapport vise la réduction d'impôt pour les foyers dont le revenu moyen se situe entre 1300 et 1600€. L'objectif annoncé peut paraître séduisant, mais le sujet est surtout de retravailler les coûts des établissements dont certains sont aujourd'hui complètement disproportionnés au regard de la moyenne des retraites.
- Le rapport souhaite également remettre en cause, pour les retraités, l'abattement de 10% pour le calcul de l'IR.

Pour la FNATH, cet argument n'est pas recevable, ni même audible pour les retraités qui supportent déjà une très forte diminution de leur niveau de vie lors de l'entrée en retraite.

En conclusion, si la maîtrise des dépenses publiques peut constituer un objectif légitime (et encore on sait ce que cette politique a donné comme résultat avec la crise du Covid ...), la FNATH ne pourra accepter que les personnes handicapées et privée d'autonomie soient les plus exposées et mises à contribution, alors que d'autres sources de financement sont exposées dans le rapport.